

Conditions financières de mise à disposition du Foyer Socioculturel

(montants applicables à compter du 23/07/2014)

Les frais de mise à disposition seront payés par chèque à l'ordre de la Mairie d'Aujargues, dès la réception de l'agrément de la mairie (faute de quoi, la salle sera considérée libre et pourra être attribuée à un autre utilisateur).

<u>Utilisation suivant calendrier annuel (septembre à juin)</u>	Caution	Prix (TTC)
Association locale		gratuit
Ecoles du RPI Aujargues/Junas		gratuit
Association extérieure	200 euros	6 euros/heure
<u>Utilisation ponctuelle selon une plage horaire prédéfinie</u>		
Particulier résidant sur la commune d'Aujargues	500 euros	Soirée/nuît (a) (16h –8h) : 170 € Journée (a) (10h – 20h) : 170 € Forfait Week-end (b) : 250 €
Particulier ne résidant pas sur la commune d'Aujargues et Organisme/association externe à but non lucratif	500 euros	Soirée/nuît (a) (16h –8h) : 250€ Journée (a) (10h – 20h) : 250€ Forfait Week-end (b) : 600 €
<u>Location horaire occasionnelle</u>	500 euros	50 euros/heure

(a) hors week-end, du lundi au vendredi.

(b) le forfait week-end s'entend du vendredi 18 H 00 au lundi 8 H 00.

Nota : Dans le cas d'un désistement (hors cas de force majeure) une somme de 50 % du montant prévisionnel sera retenue au bénéfice de la commune.